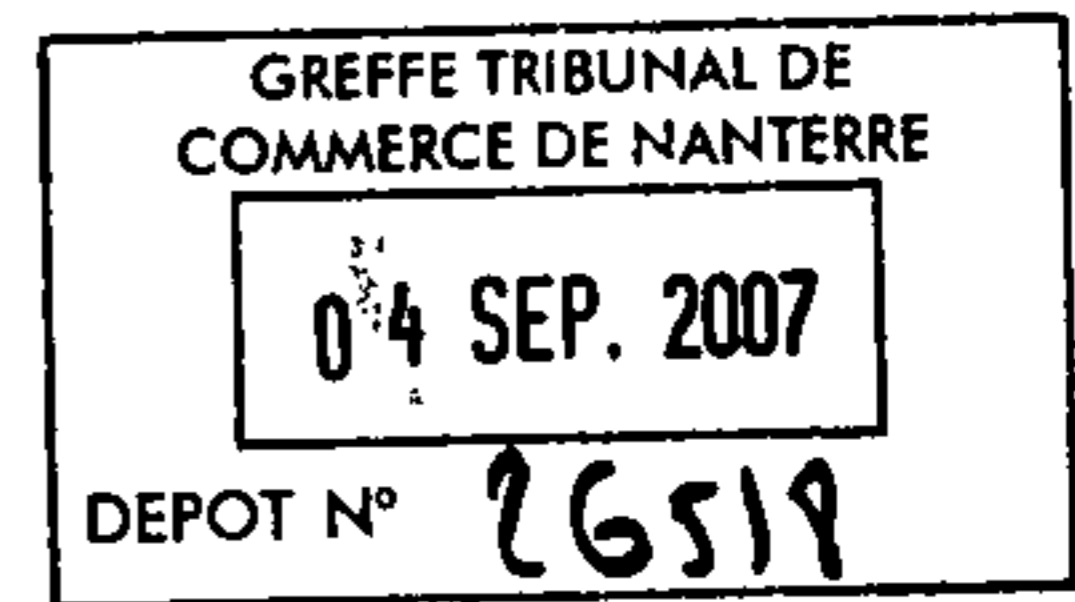


**COHERIS**  
**Société Anonyme au capital de 2 245 230 euros**  
**Siège Social : 40, rue de l'Est 92100 BOULOGNE BILLANCOURT**  
**399 467 927 RCS NANTERRE**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 8 FEVRIER 2007**



L'an deux mille sept,

Le huit février,

A seize heures,

Les administrateurs de la société COHERIS se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion, sont présents :

- Monsieur Arnaud CREPUT
- Monsieur Paul LANDUCCI
- Monsieur Claude LECLERCQ
- Monsieur Fabrice ROUX

Messieurs Akhil RUIA et Sanjeev AGGARWAL sont absents.

Monsieur Frédéric POIRIER et Monsieur Abdou AACHA, délégués du Comité d'entreprise, régulièrement convoqués, sont présents.

Monsieur Léon LEWKOWICZ représentant la société MAZARS et GUERARD, et Monsieur Didier LECHEVALIER, représentant la société EREC ASSOCIES, Commissaires aux Comptes titulaire, assistent à la réunion.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Fabrice ROUX préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Arnaud CREPUT remplit les fonctions de secrétaire.

Mademoiselle Magaly Bonneau juriste interne de la société, assiste au conseil.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

 - 

## **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- Arrêté et Publication du chiffre d'affaires 2006,
- Présentation du budget 2007,
- Calendrier Financier,
- Nomination de Directeurs Généraux Délégués,
- Démission d'un administrateur,
- Questions diverses.

### **APPROBATION DU PROCES – VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION**

Le Président rappelle que le procès-verbal de la précédente réunion du conseil a été approuvé en fin de réunion le 21 décembre 2006.

### **ARRETE ET PUBLICATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2006**

Le Président présente au conseil les différents tableaux d'analyse du chiffre d'affaires de l'exercice écoulé. Ce chiffre d'affaires est en croissance de 21% par rapport à 2005 puisque le chiffre d'affaires réalisé en 2006 s'élève à 32,28 M€ en 2006 contre 26,71 M€ en 2005.

L'activité liée à l'édition de logiciels affiche 57% de croissance consolidée et 12% de croissance organique.

Le Président indique que l'activité d'édition de logiciels représente désormais 73% de l'activité du groupe (hors activités cédées).

Le Président ajoute que l'activité software enregistre une croissance de + 48% alors que les activités de service sont en décroissance de -16,6%. Le Président explique que cette décroissance est essentiellement due à la cession des agences régionales (agence de Strasbourg et Coheris Méditerranée).

La croissance organique du Chiffre d'affaires est de 7,7% en 2006 par rapport à 2005, à périmètre comparable (c'est-à-dire sans FDV et activités cédées). Cette bonne performance est essentiellement due à la croissance des activités Software (Licences, maintenance et services associés) même si les ventes de licences sont en repli par rapport à 2005.

Après commentaires et échanges de vues, le Conseil décide de publier au BALO le communiqué en annexe.

### **PRESENTATION DU BUDGET 2007**

Le Président présente le budget 2007 du Groupe Coheris. Il indique un objectif de Chiffre d'affaires pour l'année 2007 de 32,6M€ (hors activités cédées et en intégrant FDV) et de marge opérationnelle de l'ordre de 10%.

### **CALENDRIER FINANCIER**

Le calendrier des communiqués et des réunions du Conseil d'Administration tel que présenté en annexe pour l'année 2007 est adopté. Ce calendrier remplace celui présenté lors du conseil d'administration du 26 octobre 2006.

*HL* *FR*

## **NOMINATION DE DEUX DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS**

Monsieur Fabrice ROUX expose sa volonté d'être assisté de deux directeurs généraux délégués et propose que ces fonctions soient conférées à Monsieur Paul LANDUCCI et Monsieur Eric d'ANDIGNE DE BEAUREGARD.

Sur la proposition de Monsieur Fabrice ROUX, et après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité :

- Monsieur Paul LANDUCCI, demeurant 9, rue de la Station - 92600 Asnières
- Monsieur Eric d'ANDIGNE DE BEAUREGARD, demeurant 13, Allée de Genêts - 78280 Guyancourt,

en qualité de Directeurs Généraux délégués, pour une durée égale à celle du mandat du Président Directeur Général ; toutefois, si le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, ils conserveront, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Le Président rappelle que Monsieur Eric d'ANDIGNE DE BEAUREGARD est lié à la Société par un contrat de travail de Directeur Commercial depuis le 15/01/2001 et que les conditions de cumul de ce contrat de travail avec un mandat social sont remplies.

Il décide donc que ce contrat de travail se poursuivra dans les mêmes conditions de fonctions et de rémunération pour ce qui concerne le montant mensuel fixe qui s'élève à ce jour à 6 500 euros.

Monsieur Paul LANDUCCI et Monsieur Eric d'ANDIGNE DE BEAUREGARD ont déclaré accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées.

En accord avec Monsieur Fabrice ROUX, le Conseil décide, à l'unanimité, qu'en leur qualité de Directeurs Généraux Délégués, Monsieur Paul LANDUCCI et Monsieur Eric d'ANDIGNE DE BEAUREGARD disposeront, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Toutefois, dans leurs rapports avec la Société et les actionnaires et sans que ces restrictions soient opposables aux tiers, ils ne pourront user des pouvoirs de direction générale que sous les réserves suivantes.

Le Conseil confère à chacun des directeurs généraux délégués les pouvoirs suivants :

- diriger et surveiller les affaires courantes de la division dont ils sont responsables et la représenter à l'égard des clients et des fournisseurs,
- signer la correspondance,
- négocier et passer tous contrats et marchés, à forfait ou autrement, rentrant dans l'objet de la société, faire toutes soumissions, dans la limite d'un montant de 50 000 € par opération.

Les directeurs généraux délégués ne pourront sans y être préalablement autorisés par le Président Directeur Général ou le Conseil d'administration :

- embaucher ou licencier le personnel, fixer les conditions des contrats de travail ainsi que les traitements, salaires et gratifications,
- effectuer des achats ou ventes de matériels, marchandises et autres au-delà d'un montant de 50 000 € par opération,

 FR

- faire ouvrir et fonctionner les comptes de la société auprès des établissements de crédit ou de banque, souscrire, endosser, accepter et acquitter des effets de commerce.
- exercer des actions judiciaires, acquiescer ou transiger,
- plus généralement engager la société au delà des limites fixées par le budget annuel approuvé par le Conseil d'administration.

En leur qualité de Directeurs Généraux délégués, Monsieur Paul LANDUCCI et Monsieur Eric d'ANDIGNE DE BEAUREGARD auront droit à un traitement fixe mensuel qui sera déterminé par le Comité des rémunérations. Ils auront droit, en outre, au remboursement sur justification de leurs frais de déplacement et de représentation.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Fabrice ROUX ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

### **DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR**

Le Président indique aux administrateurs que Monsieur Akhil RUIA a démissionné de son mandat d'administrateur de la société par télécopie en date du 29 janvier 2007.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration prennent acte de la démission de Monsieur Akhil RUIA de son mandat d'administrateur.

Le président indique qu'il est envisagé de coopter un nouvel administrateur indépendant au lieu et place de l'administrateur démissionnaire de Monsieur Akhil RUIA.

### **LIQUIDATION DE LA SOCIETE COHERIS ESPAGNE**

Le Président indique que le projet de fermeture est actuellement en cours d'étude.

Entité dont l'activité est limitée à la maintenance d'une dizaine de clients suivis commercialement depuis la maison mère et dont les coûts de fonctionnements s'élèvent entre 10 à 15 000 euros.

Fiscalement les comptes de la société sont propres.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Rémunération des dirigeants**

Le Président soumet au Conseil les propositions du Comité des Rémunérations en date de ce jour.

Après discussion, le Conseil d'administration approuve les propositions du Comité des Rémunérations et décide, à l'unanimité, étant précisé que les personnes intéressées n'ont pas pris part au vote :

- de fixer à parts égales et au prorata du temps de présence la répartition des jetons de présence pour les 5 administrateurs : Monsieur Paul LANDUCCI, Monsieur Claude LECLERCQ, Monsieur Fabrice ROUX, Monsieur Sanjeev AGGARWAL, Monsieur Arnaud CREPUT.
- d'attribuer par parts égales au prorata du temps de présence aux directeurs généraux et opérationnels suivants : Monsieur Paul LANDUCCI, Monsieur Fabrice ROUX et Monsieur Eric d'ANDIGNE DE BEAUREGARD et Monsieur Arnaud CREPUT, une

prime semestrielle et conditionnelle dont le total, charges comprises, est égales à 25% de la part du résultat opérationnel consolidé excédant 5% du chiffre d'affaires, sous réserve que le résultat opérationnel de 2007 soit supérieur au résultat opérationnel de 2006.

- de fixer le traitement mensuel attribué à chaque Directeur Général Délégué à 1 500 Euros en 2007.
- de fixer la rémunération du Président Directeur Général à 13 000 Euros par mois.

#### Nouvelle organisation

Le Président informe le Conseil des projets de réorganisation en cours dans la société et qui concernent essentiellement la direction commerciale, la direction financière et la direction R&D

L'objectif poursuivi étant de donner un nouvel élan et d'améliorer la coopération entre les différentes entités du groupe.

Il est pareillement envisagé de mettre fin à l'Earn out actuellement en vigueur avec les sociétés FDV Concept et Harry Software.

#### Attitude de Monsieur Sanjeev AGGARWAL

Monsieur Claude LECLERCQ constate que Monsieur Sanjeev AGGARWAL est une nouvelle fois absent du conseil d'administration et juge ces absences répétées comme tout à fait inacceptables.

Messieurs Arnaud CREPUT et Paul LANDUCCI se rallient à l'opinion de Mr Claude LECLERCQ. Tous trois demandent à ce qu'un courrier recommandé lui soit adressé afin de lui demander des explications tant sur son attitude que sur son réel intérêt pour la société Coheris.

#### Attitude de la société JINDAL

Le Président informe le Conseil que la société JINDAL a vendu 540 000 titres soit 9,6% du capital de la société.

Le Président indique que l'identité des acquéreurs est inconnue car malgré les demandes orales et écrites adressées à la société JINDAL, à ce jour aucune réponse à ce sujet ne lui est parvenue.

Le Président indique qu'un TPI (Titre au Porteur Identifiable) a été lancé pour connaître l'identité de ces acquéreurs. Une réponse est attendue pour le 16 février 2007.

A ce jour, JINDAL reste le principal actionnaire de COHERIS avec 13% du capital.

Le conseil s'inquiète des effets que cette vente non concertée et non motivée peut avoir sur le cours de bourse et de l'attitude générale de son premier actionnaire.

#### Croissance externe

Le Président indique au Conseil d'administration, qu'actuellement trois dossiers sont en cours d'examen.

La première société ne souhaite pas vendre dans l'immédiat.

La seconde société est éditeur dans le Data Mining. Cette société dispose d'une fort potentiel de croissance (environ 2,4 millions d'euros de chiffre d'affaires pour 2006) et présente un intérêt stratégique certain du fait de la complémentarité de ses activités dans le domaine du BI et du CRM avec les activités de Coheris. Cette société est récemment entrée en bourse sur le marché Alternext. Une première offre sera formulée prochainement sur la base d'une année de chiffre d'affaires.

La troisième société située en Espagne, a vu son chiffre d'affaires diminuer sur l'exercice 2006 mais le résultat reste positif donc cette baisse n'est pas alarmante. Les discussions se poursuivent pour avoir une meilleure connaissance du produit.

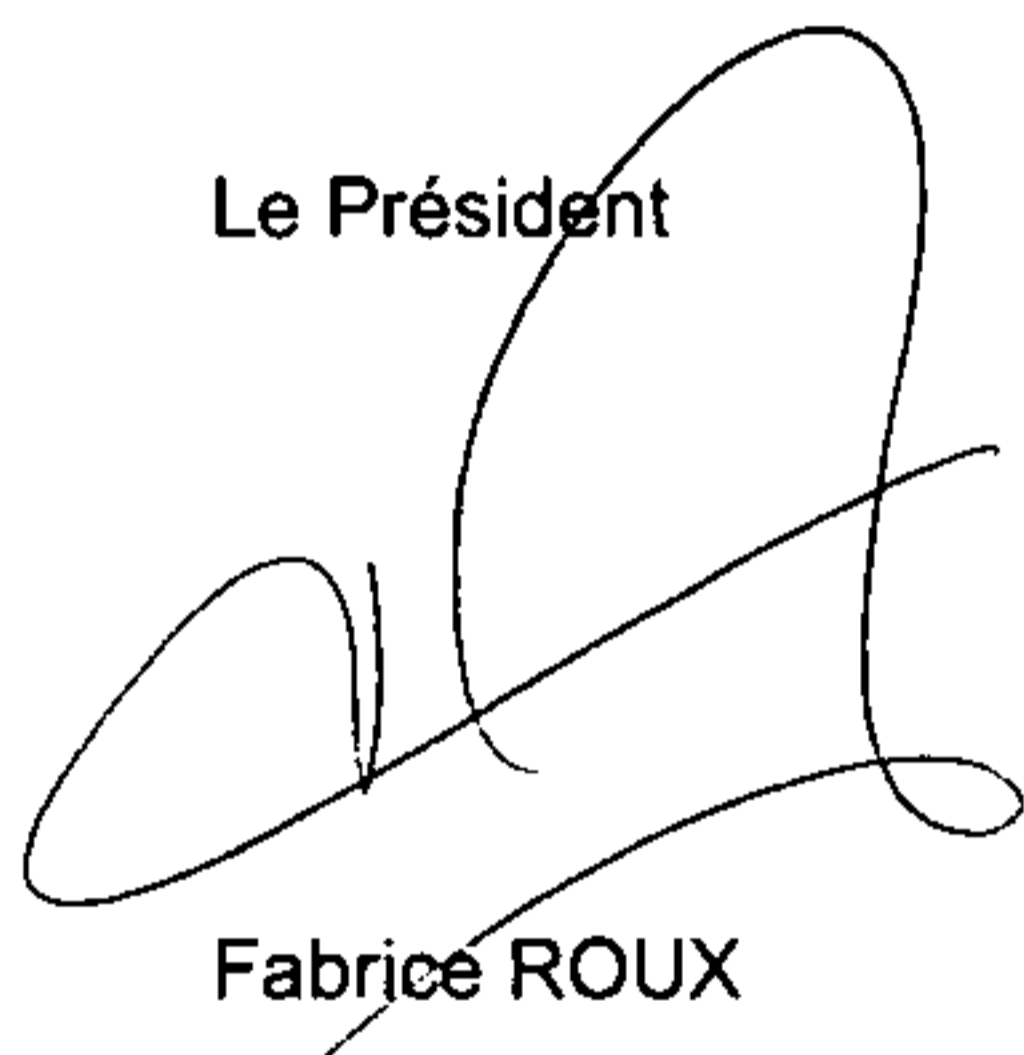
Le Conseil autorise le Président à poursuivre les discussions

---

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

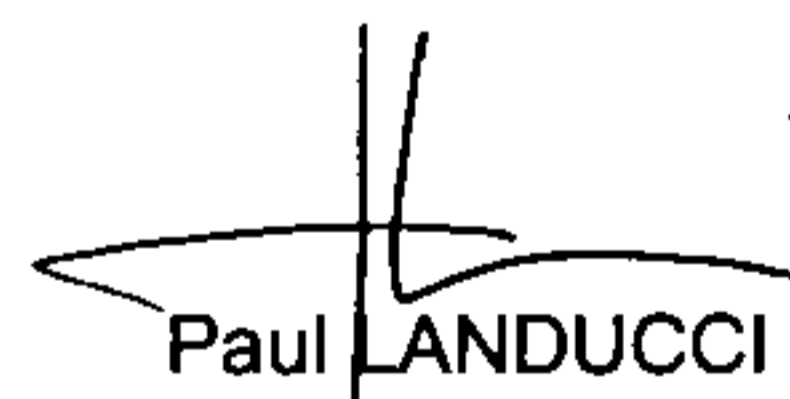
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

Le Président



Fabrice ROUX

L'Administrateur



Paul LANDUCCI

**COHERIS**

**Société Anonyme au capital de 2 128 595,60 euros**  
**Siège Social : 40, rue de l'Est - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT**  
**399 467 927 RCS NANTERRE**

**Chiffres d'affaires consolidés comparés**

	Millions d'euros	
	2006	2005
Premier trimestre	8,89	6,96
Deuxième trimestre	8,00	6,52
Troisième trimestre	6,78	6,06
Quatrième trimestre	8,61	7,17
Total 12 mois	<b>32,28</b>	<b>26,71</b>

Note : le chiffre d'affaires consolidé intègre le chiffre d'affaires de la société FDV Concept consolidé au 1<sup>er</sup> janvier 2006 à hauteur de 6,63 M€ en 2006 ainsi que le chiffre d'affaires consolidé des activités cédées qui contribuent à hauteur de 1,00 M€ en 2006 et 2,98 M€ en 2005 (les agences de Strasbourg et de Rennes ont été cédées à la société Astek au 1er avril 2006). Le fond de commerce de l'agence d'Aix-en-Provence a cédé partiellement à la société Seriacom le 30 juin 2006).

## CALENDRIER FINANCIER 2007

		<b>Conseil d'Administration</b>	<b>J 08/02/07 16:00</b>
<i>8 février 2005 à 18h00</i>	<i>14 février 2006 à 18h00</i>	Chiffre d'Affaires Annuel 2006	<b>13 février 2007 à 18h00</b>
		<b>Conseil d'Administration</b>	<b>J 15/03/07 16:00</b>
<i>24 mars 2004 à 18h00</i>	<i>22 mars 2005 à 18h00</i>	Résultats Annuels 2006	<b>20 mars 2007 à 18h00</b>
<i>25 mars 2004</i>	<i>23 mars 2005</i>	Réunion SFAF : Présentation des Résultats Annuels 2006	<b>21 mars 2007</b>
		<b>Conseil d'Administration</b>	<b>J 3/05/07 16:00</b>
<i>10 mai 2005 à 18h00</i>	<i>9 mai 2006 à 18h00</i>	Chiffre d'Affaires et Résultats Premier Trimestre 2007	<b>9 mai 2007 à 18h00</b>
<i>22 juin 2005</i>	<i>21 juin 2006</i>	Assemblée Générale Ordinaire 2007	<b>20 juin 2007 à 16h00</b>
		<b>Conseil d'Administration</b>	<b>J 21/06/07 16:00</b>
		<b>Conseil d'Administration</b>	<b>J 26/07/07 16:00</b>
<i>28 juillet 2005 à 18h00</i>	<i>1<sup>er</sup> août 2006 à 18h00</i>	Chiffre d'Affaires Semestriel 2007	<b>31 juillet 2007 à 18h00</b>
		<b>Conseil d'Administration</b>	<b>J 23/08/07 16:00</b>
<i>27 septembre 2005 à 18h00</i>	<i>26 septembre 2006 à 18h00</i>	Résultats Semestriels 2007	<b>28 août 2007 à 18h00</b>
<i>28 septembre 2005</i>	<i>27 septembre 2006</i>	Réunion SFAF : Présentation des Résultats Semestriels	<b>5 septembre 2007 à 15h30</b>
		<b>Conseil d'Administration</b>	<b>M 31/10/07 16:00</b>
<i>08 novembre 2005 à 18h00</i>	<i>07 novembre 2006 à 18h00</i>	Chiffre d'Affaires et Résultats 9 mois 2007	<b>6 novembre 2007 à 18h00</b>

*H. FS*